

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
VILLE DE HAGONDANGE  
Service Scolaire - MM

# **TRANSPORTS SCOLAIRES INTRA MUROS**

**2016 / 2017**

**C.C.A.T.P.**

**Cahier des Clauses Administratives  
et Techniques Particulières**

## ARTICLE 1 - OBJET

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières concerne le transport intra-muros des élèves du collège, des écoles maternelles et élémentaires de la Ville suivant le descriptif ci-dessous :

### 1 - Transports Cité - C.E.S. Paul Langevin - Période scolaire

#### HORAIRES ET ITINERAIRES

##### A - LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI

DEPARTS DE LA CITE	Matin	Après-midi
<b>1<sup>ère</sup> navette (1 bus)</b>		
Rue de l'Etang	07 h 40	13 h 30
Arrêt Hassel (Foch)	07 h 42	13 h 32
<b>2<sup>ème</sup> navette (2 bus)</b>		
Place de l'Eglise	07 h 40	13 h 35
Place du Marché Cité	07 h 45	13 h 37
<b>DEPART DU C.E.S.</b>	12 h 05 (3 bus) 16 h 00 (1 bus) 17 h 00 (2 bus)	

##### B - MERCREDI

DEPARTS DE LA CITE	Matin
<b>1<sup>ère</sup> navette (1 bus)</b>	
Rue de l'Etang	07 h 40
Arrêt Foch	07 h 42
<b>2<sup>ème</sup> navette (2 bus)</b>	
Place de l'Eglise	07 h 40
Place du Marché Cité	07 h 45
<b>DEPART DU CES</b>	12 h 05 (3 bus)

##### C – UN BUS SUPPLEMENTAIRE A 16 h 00 LE CAS ECHEANT En fonction des effectifs à la rentrée

## 2° Navette Restauration Scolaire

### **Au centre Aragon – Rue de Boussange :**

- Ecole Maternelle « Les Lutins de la Cité », Place Clémenceau, Ecole « La Ballastière », rue du Docteur Viville, vers le Centre Louis Aragon, 1 Rue de Boussange :

11 h 55 – Aller

13 h 40 - Retour

1 bus les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires

### **A la salle Mozart - Rue Mozart :**

- Ecole Maternelle « La Clé des Chants », rue Pierre Sémard à la salle Mozart, Rue Mozart :

12 h 05 – Aller

13 h 30 - Retour

1 bus les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires

## 3° Navettes Piscine pour les écoles primaires

-  Transport d'élèves des différents établissements scolaires de la Ville à la Piscine du Parc de Coulange à Amnéville - Aller et Retour.

-  Le planning des navettes est établi en fonction des écoles et des périodes

## 4° Transports intra-muros

Transports ponctuels pour amener les élèves lors de manifestations particulières (vers la salle des fêtes...).

### **ARTICLE 2 - DOCUMENTS CONTRACTUELS**

Le marché est constitué des documents suivants :

-  l'acte d'engagement
-  le présent C.C.A.T.P.
-  l'offre de prix

### **ARTICLE 3 - MODALITES D'ETABLISSEMENT DES PRIX**

Les candidats doivent présenter les prix et les conditions de prix de leurs offres.

#### **3.1 VARIATION DANS LES PRIX**

3.1-1 Le présent marché est conclu pour une durée d'une année renouvelable une fois par tacite reconduction sur une période ne pouvant pas excéder deux ans.

3.1-2 Les prix fermes, établis pour une durée de UN (1) AN.  
Les prix seront actualisés une fois, en début de deuxième année, soit au 1<sup>er</sup> août 2017

3.1-3 Mois d'établissement des prix du marché :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques des indices connus le jour de la remise de l'offre (le 1<sup>er</sup> août à 12 h 00) soit Août 2016, ce mois est appelé « mois zéro ».

3.1-4 Formule d'actualisation du prix de vente si tacite reconduction

$$PV_n = PV_0 \times (0,50 S_{An}/S_{Ao} + 0,15 G_n/Go + 0,35 S_n/So)$$

où  $PV_n$  = prix de vente TTC de l'année n

$PV_0$  = prix de vente TTC de l'année 0

3.1-5 Définition des indices INSEE

Indices INSEE :

$S_{An}$	Indice des taux de salaire horaire des ouvriers par par activité – Transports entreposage identifiant INSEE : 1567387
$G_n$	Indice des prix à la consommation – Base 2016 - Ensemble des ménages – France métropolitaine – Gazole Identifiant INSEE : 1764283
$S_n$	Indice des prix à la consommation – Base 2016 - Ensemble des ménages – France métropolitaine – Services Identifiant INSEE : 1764296

n représente le nombre d'anniversaire du contrat.

Les indices retenus pour l'origine sont ceux connus au 1<sup>er</sup> août 2016, définis ci-dessous

Les indices retenus de l'année n sont ceux définis ci-dessous.

En cas de changement d'indices, les préconisations de l'INSEE seront retenues.

Détail des indices INSEE retenus pour l'origine, connu au 1<sup>er</sup> août 2016

SAo	1 <sup>er</sup> trimestre 2016
Go	juillet 2016
So	juillet 2016

Détail des mois retenus pour les indices de l'année n

San	1 <sup>er</sup> trimestre (2016 + n)
Gn	juillet (2016 + n)
Sn	juillet (2016 + n)

3.1-6 Application de la T.V.A. :

Les montants des sommes versées à l'Entrepreneur sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement. Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte général en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors des encaissements.

#### **ARTICLE 4 - CONDITIONS ET DELAIS**

Le présent marché est conclu pour une année, renouvelable une fois par tacite reconduction sur une période totale ne pouvant pas excéder deux ans.

Le Maître d'Ouvrage pourra résilier le marché dans un délai d'un mois après mise en demeure.

#### **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES**

- 1) Qualité des produits : 40 %
  - nombre de véhicules affectés 10 %
  - âge moyen des véhicules 10 %
  - moyens de sécurité 10 %
  - formation au comportement des enfants 10 %
- 2) Qualité des services associés : 20 %
  - mesures en faveur de l'environnement 10 %
  - procédure en cas d'incidents de service -moyens de dépannage 10 %
- 3) Prix : 40 %

Le candidat dont la proposition financière consignée dans l'Acte d'Engagement sera la moins élevée se verra affecter la note 40.

Pour les candidats, la notation sera déterminée en fonction de la formule suivante :

Montant de la proposition la moins élevée/Montant de la proposition du candidat x 40.

Une offre anormalement basse sera traitée suivant les dispositions de l'article 55 du code des marchés publics.

#### **ARTICLE 6 - PAIEMENT**

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique sur présentation de factures mensuelles.

Les factures concernant les navettes Cité – C.E.S., navettes restauration scolaire, navettes Piscine pour les écoles élémentaires et les transports ponctuels seront à adresser à Monsieur le Maire – Mairie de Hagondange – Place Jean Burger – 57300 HAGONDANGE

Fait à

le

Approuvé par le Maire

Approuvé par l'Entrepreneur  
soussigné :  
(cachet et signature)